



ffiché le 03/12/25

DÉCISION DU MAIRE
N° 2025 - 159

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Location

COMMANDE PUBLIQUE

CONTRAT DE LOCATION POUR LE CAMPING MUNICIPAL A L'ENTREPRISE EIFFAGE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la volonté de l'entreprise Eiffage de louer un emplacement du camping municipal pour un hébergement temporaire en raison de travaux réalisés aux alentours de Tonnerre pendant la période hivernale ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer le contrat de location avec l'entreprise Eiffage, représentée par M. Christophe LIOGIER, sise 224 impasse la Bas Cluzel 42140 GRAMMOND, aux conditions suivantes :
 - o Durée initiale : 27 novembre 2025 jusqu'au 19 décembre 202, puis du 05 janvier 2026 jusqu'au le 31 mars 2026 (prolongation possible),
 - o Montant pour la période initiale : 1 064.65 € TTC pour la période initiale et selon les tarifs en vigueur en cas de prolongation,
 - o Variables : la consommation des fluides sera facturée au réel à l'entreprise,
 - o Equipements mis à disposition : emplacement tente ou caravane + emplacement véhicule ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec cette location.

A Tonnerre, le 01 décembre 2025



Pour extrait conforme,

Cédric GLECH
Maire de Tonnerre